



Le 4 mars 2020

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET MESSEAGER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande amendée concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Commentaires de Gazifère à l'égard de demandes de remboursement de frais de la FCEI et du GRAME
Dossier de la Régie : R-4113-2019 (Phase 1)
Notre dossier : 111216.0111

Chère consoeur,

La présente fait suite aux demandes de remboursement de frais formulées par la FCEI et le GRAME relativement à la phase 1 du dossier mentionné en rubrique.

Gazifère a pris connaissance de ces demandes, malgré le fait qu'elles aient été soumises en retard. Elle n'a pas de commentaires particuliers à formuler à l'égard de la demande du GRAME.

Quant à la demande de la FCEI, elle constate que le montant réclamé par ce participant dépasse de plus de 700\$ le budget maximal fixé par la Régie pour la phase 1 du dossier aux termes de sa décision procédurale D-2019-171¹. Gazifère rappelle que les sujets traités dans le cadre de cette phase étaient limités et que seule la consultation de deux pièces (GI-1, Document 1 et GI-1, Document 1.1) relativement courtes était requise à ce stade. Elle est donc surprise du nombre élevé d'heures de préparation requis par ce participant pour les fins de cette première phase du dossier.

Gazifère demande donc à la Régie de prendre ses commentaires en considération dans le cadre de son analyse des demandes de remboursement des frais soumis par les personnes intéressées aux fins de la décision qu'elle rendra à cet égard.

¹ Décision D-2019-171, par. 9;

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Adina Georgescu

c.c. (par courriel seulement)

Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)

Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)

Me Geneviève Paquet (GRAME)

Me Dominique Neuman (SÉ-AQLPA-GIRAM)